

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BEAUPORT

Extrait du procès-verbal de la séance générale du conseil municipal de la Ville de Beauport tenue le lundi 5 juin 2000, à 19 h 30, à la salle polyvalente du Centre municipal Mgr Laval, 35, avenue du Couvent, Beauport.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lise Paradis, Lisette Lepage, Francine Thérien, Sylvie Boutet et Mariette Cabana ;

Messieurs les conseillers : Raymond Cantin, Jean-Luc Duclos, Claude Boulet, Fernand Trudel, Stephen Mathieu, Jean Blanchet, Raymond Vézina et Carol St-Pierre ;

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jacques Langlois.

**Résolution 2000-06-0252**

**Règlement 2000-034 modifiant le règlement de zonage 87-806 à l'égard des zones 041-M et 059-HII – N/D 150-07-02**

Il est proposé par le conseiller Raymond Cantin, appuyé par la conseillère Lisette Lepage et résolu d'adopter le règlement 2000-034 modifiant le règlement de zonage 87-806 à l'égard des zones 041-M et 059-HII.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT 2000-034**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné au cours d'une séance précédente du Conseil;

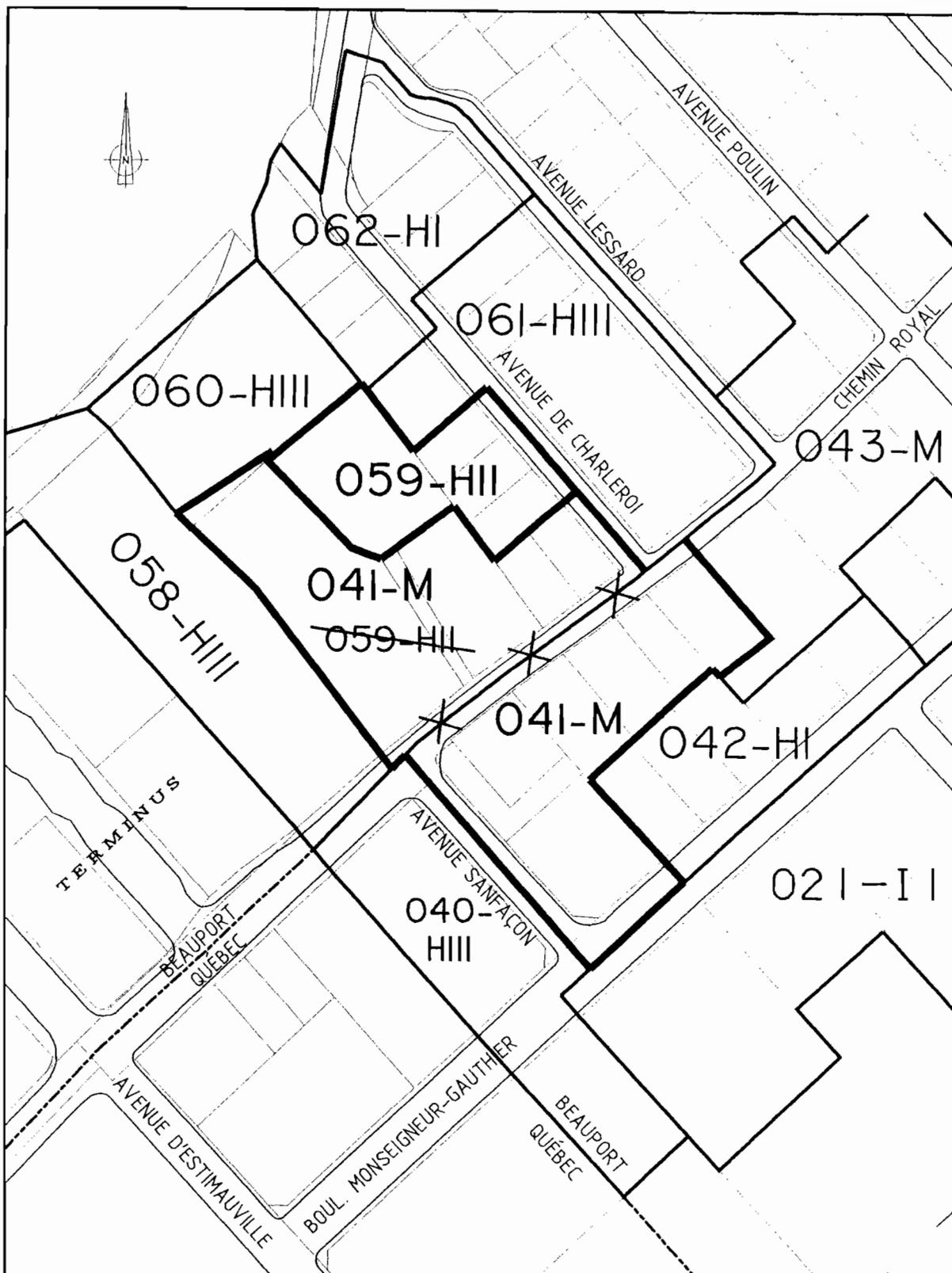
À CES CAUSES, le Conseil de Ville de Beauport ordonne ce qui suit, savoir:

1. Le règlement de zonage 87-806 est modifié comme suit :
  - 1.1 En agrandissant la zone 041-M à même une partie de la zone 059-HII tel qu'apparaissant au plan 2000-034 en date du 5 juin 2000 et joint à la présente comme annexe I.
  - 1.2 En modifiant en conséquence les plans de zonage 87-806-01 et 87-806-025 joints audit règlement comme annexe «B».
2. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Fait et passé à Beauport, ce cinquième jour de juin deux mille.

  
\_\_\_\_\_  
JACQUES LANGLOIS, MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
JOSETTE TESSIER, GREFFIÈRE



AMENDEMENT AU PLAN DE ZONAGE

Agrandissement de la zone 041-M à même une partie de la zone 059-HII.  
Plan 2000-034.

ÉCHELLE 1 : 2 000

*Jacques Langlois*  
JACQUES LANGLOIS, MAIRE  
*Josette Tessier*  
JOSETTE TESSIER, GREFFIERE



### AVIS DE PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné:

1° Que, lors d'une séance tenue le 5 juin 2000, le conseil de Ville de Beauport a adopté le règlement suivant:

**2000-034** modifiant le règlement de zonage 87-806 à l'égard des zones 041-M et 059-HII;

Par cette modification, les propriétés identifiées aux numéros 2911 à 2945, chemin Royal (côté impair) seront intégrées à la zone mixte 041-M de manière à permettre les commerces de détail, les services et les activités administratives en complément des habitations.

2° Que le secrétaire de la Communauté urbaine de Québec a émis, en date du 20 juin 2000, le certificat de conformité prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard du règlement 2000-034 (résolution E-2000-238 du Comité exécutif).

3° Que les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlements au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Beauport, durant les heures de bureau, soit de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

4° Que le règlement susdit entre en vigueur suivant la loi.

Donné à Beauport, ce 1<sup>er</sup> juillet 2000.

LA GREFFIÈRE,



JOSETTE TESSIER, NOTAIRE



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Beauport, certifie, par les présentes, que j'ai publié l'avis de promulgation relatif au règlement suivant:

**2000-034** modifiant le règlement de zonage 87-806 à l'égard des zones 041-M et 059-HII;

dans le journal Beauport-Express, le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2000.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public, à la porte de l'hôtel de ville, 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Beauport, le 30 juin 2000.

Donné à Beauport, ce 3 juillet 2000.

LA GREFFIÈRE,

JOSETTE TESSIER, NOTAIRE

### ATTESTATION

Nous, soussignés, maire et greffière de la Ville de Beauport, attestons par les présentes, que le règlement 2000-034 a reçu l'approbation de la Communauté urbaine de Québec en date du 20 juin 2000.

JACQUES LANGLOIS, MAIRE

JOSETTE TESSIER, GREFFIÈRE